



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NAYRAC

Délibération numéro :
2015/154

Opération façades :
demande de subvention
auprès de la Région au titre
du programme « Grands
Sites

ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS : Albine DALLE, Frédéric FABRE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Chef de Pôle Projets Urbains de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 8 juillet 2015, que la convocation du Conseil avait été établie le vendredi 26 juin 2015
Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L. 1111-10,

Vu la délibération n° 2014/189 du 21 novembre 2014 portant « opération façades »,

Considérant que la Municipalité dans son programme de revalorisation du centre-ville souhaite concentrer son soutien financier aux propriétaires aux façades en lien avec des opérations d'aménagement d'envergure (ex : Centre commercial Capelle-Guibert, Rénovation de la Place Foch...) afin d'apporter de l'attractivité, de la cohérence et de la couleur au cœur de ville,

Considérant que certaines rues du cœur ancien dont la rue de la Capelle, les boulevards Gambetta et Bonald (se connectant à l'espace commercial Capelle-Guibert), à la Place Foch (Place emblématique de Millau) et à la rue Droite (artère commerciale du cœur de ville) méritent une attention particulière,

Considérant qu'une étude de colorométrie dans ces rues accompagnera le dispositif afin de créer une cohérence, une unité et une meilleure concertation avec les propriétaires des immeubles.

Considérant que cette opération fait l'objet d'une procédure administrative relevant d'une autorisation d'urbanisme et permettant (sous réserve de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France), une subvention de 50% des postes de dépenses H.T. avec un plafond de 2600 € par opération. La Communauté de communes Millau Grands Causses est associée à cette opération et participe à hauteur de 520 € par dossier déposé en Mairie, Le budget octroyé par la Ville pour cette opération 2015 (façades et étude) s'élève à 15.000 €.

Considérant que le montant prévisionnel de l'étude de colorométrie est estimé à 25 000 €.

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale Aménagement urbain du 1er juin 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et à percevoir les aides les plus élevées possibles auprès de la Région Midi-Pyrénées au titre du programme Grands Sites pour l'opération façades 2015,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une étude de colorométrie,
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Les crédits seront inscrits au BP 2015

TS 265 – Fonction 72 Nature 20422

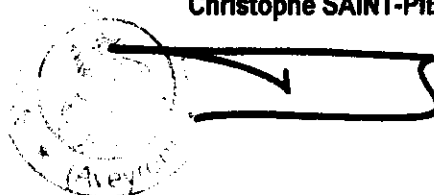
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le **09 JUIL. 2015**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NAYRAC

Délibération numéro :
2015/155

**Bilan des acquisitions et
des ventes 2014**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 8 juillet 2015, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 26 juin 2015
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS : Albine DALLE, Frédéric FABRE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Chef de Pôle Projets Urbains de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an du bilan de la politique foncière menée par la Collectivité, annexé au compte administratif,

Considérant qu'il est demandé au conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance, sous forme du tableau ci-joint, du détail de ces opérations :

Considérant les 8 acquisitions pour un montant total de dépenses de 1 804 295.40€ comprenant :

- 1 servitude de passage sur la propriété de la Communauté de Communes,
- 1 parcelle en nature de terrain nu, rue Auguste Monjols,
- 5 parcelles en nature de terrain nu, à Combebren,
- 1 parcelle en nature de terrain nu, dans le cadre de l'élargissement de la route des Aumières,
- 1 parcelle en nature de terrain nu, en vue de l'extension du cimetière de St Martin du Larzac,
- 1 parcelle en nature de terrain nu ayant fait l'objet d'un échange foncier, les Aumières Hautes,
- 21 parcelles en nature de terrain nu ayant fait l'objet d'un échange foncier, bassin versant ruisseaux de Ladoux,
- 1 volume en VEFA, place de la Capelle, dont 70% ont été versé,

Considérant les 7 ventes pour un montant total de recettes de 8 688 381.00€ comprenant :

- 1 parcelle en nature de terrain nu, rond point de Bellugues,
- 10 parcelles en nature de terrain nu, à Longuiers,
- 1 parcelle en nature de terrain nu, boulevard de l'Europe,
- 1 parcelle en nature de terrain nu, quartier Combecalde,
- 1 parcelle en nature nu, ayant fait l'objet d'un échange,
- 1 immeuble bâti, représentant une partie de la Miséricorde dont 15% ont été versé,
- 8 volumes à construire, provenant d'une division en volumes, place de la Capelle

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

1. DE PRENDRE ACTE du bilan de la politique foncière menée par la Collectivité au cours de l'année 2014.
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

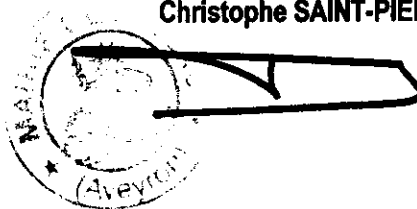
Le Conseil Municipal prend acte

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le **09 JUIL. 2015**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NAYRAC

Délibération numéro :
2015/156

Plan Local d'Urbanisme :
modification n°2 - retrait de
la délibération

ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS : Albine DALLE, Frédéric FABRE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Chef de Pôle Projets Urbains de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 8 juillet 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 26 juin 2015
Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code de la Justice administrative.

Vu le Code de l'urbanisme.

Vu la délibération n°16-2013 du Conseil Municipal en date du 21 février 2013 prescrivant le lancement de la modification n°2 du PLU.

Vu la délibération n°233-2013 en date du 19 décembre 2013 portant modification du zonage.

Vu l'arrêté n°720 du 1er août 2013 prescrivant l'enquête publique relative à la modification du Plan Local de l'Urbanisme de la commune de Millau.

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-064-0015 en date du 5 mars 2015 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Millau Grands Causses,

Considérant l'avis du commissaire enquêteur en date 26 octobre 2013,

Considérant la lettre d'observation de la Sous-préfecture en date du 13 mai 2014.

Considérant que la Ville a été atraite devant le Tribunal Administratif de Toulouse en date du 11 août 2014 par la Préfecture de l'Aveyron en annulation de la délibération n°233/2013 du 19 décembre 2013,

Considérant l'ordonnance rendue par le Tribunal Administratif de Toulouse en date du 2 septembre 2014 suspendant l'exécution de la délibération n°233/2013 du 19 décembre 2013,

Considérant que bien que la Communauté de Communes Millau Grands Causses soit désormais compétente en matière de planification, et à la demande de la sous-Préfecture en date du 10 juin 2015, la Ville entend retirer la délibération litigieuse,

Aussi, après avis favorable de la commission Aménagement Urbain en date du 02 juin 2014, il est proposé au Conseil municipal :

1. de retirer la délibération n°233-2013 en date du 19 décembre 2013 portant modification n°2 du PLU,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document affairant à ce dossier.

En complément de cette note de synthèse et pour la parfaite information des conseillers municipaux est joint ci-après :

- Délibération n°2013/233 du 19 décembre 2013 portant modification du zonage du quartier de Souloumiac,
- Avis de la Sous-Préfète de Millau du 28 juin 2013,

Lettre d'observation de la Sous-Préfète de Millau du 13 mai 2014.

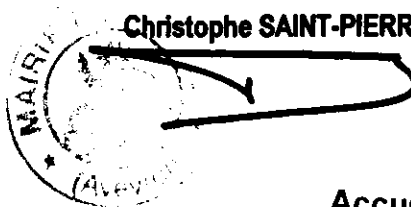
**Adopté par : 29 voix pour
4 abstentions**
(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL ,
Michel DURAND, Nadine TUFFERY)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le **09 JUIL. 2015**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame HELLI

Délibération numéro :
2015/157

Tableau des effectifs :
modification

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 8 juillet 2015, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 26 juin 2015.
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS : Albine DALLE, Frédéric FABRE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Chef de Pôle Projets Urbains de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pris notamment en son article 34 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant que les postes supprimés correspondent à des départs en retraite et à la suppression des grades qu'occupaient les agents avant le 1er juillet 2015 prévus par la CAP du 19 décembre 2014, et les créations correspondent aux avancements de grade, à une mutation ainsi qu'à la nomination d'un agent suite à réussite à examen,

SUPPRESSION		DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	DATE	CREATION		DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	DATE
1	Assistant de conservation principal de 1ère classe	Temps complet	01/04/2015	1	Assistant de conservation	Temps complet	06/07/2015
1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	20/04/2015	1	Adjoint technique de 2ème classe	Temps complet	01/07/2015
1	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Temps complet	01/07/2015	1	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet	01/07/2015
1	Adjoint administratif de 1ère classe	Temps complet	01/07/2015	1	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Temps complet	01/07/2015
1	Adjoint administratif de 2ème classe	Temps complet	01/07/2015	1	Adjoint administratif de 1ère classe	Temps complet	01/07/2015
1	ATSEM de 1ère classe	Temps complet	01/07/2015	1	ATSEM principal de 2ème classe	Temps complet	01/07/2015
1	ATSEM de 1ère classe	Temps complet	01/07/2015	1	ATSEM principal de 2ème classe	Temps complet	01/07/2015
1	ATSEM de 1ère classe	Temps complet	01/07/2015	1	ATSEM principal de 2ème classe	Temps complet	01/07/2015
1	Adjoint du patrimoine de 1ère classe	Temps complet	01/07/2015	1	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Temps complet	01/07/2015
1	Rédacteur principal de 1ère classe	Temps complet	01/07/2015				

Considérant qu'il convient au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées aux tableaux des effectifs, ci-joint en annexe,

Après avis favorable de la Commission des Ressources Humaines du 15 juin 2015, il est proposé au conseil municipal de :

1. D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs comme suit,

TABEAU DES EFFECTIFS AGENTS PERMANENTS AU 01/07/2015

Catégorie	Filière	Grades	Effectif		Création de poste	Suppression de poste	Solde effectif pourvu	Équivalent temps plein
			Théorique	Pourvu				
A		Directrice Générale des Services	1	1			1	1
		Directrice Générale Adjointe des Services	1	1			1	1
		Directeur des Services Techniques	1	1			1	1
Emplois fonctionnels			3	3	0	0	3	3
A	Administrative	Attaché principal	5	4			4	4
		Attaché	7	7			7	7
	Technique	Ingénieur Principal	2	1			1	1
		Bibliothécaire	1	1			1	1
	Culturelle	Conservateur en Chef du patrimoine	2	2			2	2
		Attaché de Conservation du patrimoine	1	1			1	1
Total catégorie A			18	16	0	0	16	16
B	Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	5	5		1	4	4
		Rédacteur principal de 2ème classe	1	1			1	1
		Rédacteur	3	3			3	3
	Technique	Technicien principal de 1ère classe	10	10			10	10
		Technicien principal de 2ème classe	4	4			4	4
		Technicien	3	3			3	3
	Sportive	Éducateur APS principal de 1ère classe	6	6			6	6
		Éducateur APS principal de 2ème classe	5	5			5	5
		Éducateur des APS	3	3			3	3

	Culturelle	Assistant de conservation principal 1ère classe	3	3		1	2	2
		Assistant de conservation principal 2ème classe	1	1			1	1
		Assistant de conservation	0	0	1		1	1
		Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2	2			2	2
	Police	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1	1			1	1
Total catégorie B			47	47	1	2	46	46
C	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	8	8	1		9	8.5
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	7	7	1	1	7	7
		Adjoint administratif de 1ère classe	29	28	1	1	28	28
		Adjoint administratif de 2ème classe	13	12		1	11	10.57
	Technique	Agent de maîtrise principal	21	21			21	21
		Agent de maîtrise	21	21			21	21
		Adjoint technique principal 1ère classe	35	35			35	34.88
		Adjoint technique principal 2ème classe	40	40		1	39	38.58
		Adjoint technique de 1ère classe	5	5			5	4.64
		Adjoint technique de 2ème classe	77	75	1		76	71.17
	Sociale	ATSEM principal 2ème classe	16	16	3		19	19
		ATSEM 1ère classe	8	8		3	5	3.92

Sportive	Opérateur qualifié des APS	1	0			0	0
	Opérateur APS	1	1			1	1
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	1			1	1
	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	0	0	1		1	1
	Adjoint du patrimoine 1ère classe	2	2		1	1	0.8
	Adjoint du patrimoine 2ème classe	7	7			7	5.35
Police	Brigadier Chef principal	6	6			6	6
	Gardien	3	3			3	3
Animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	2	2			2	2
	Adjoint d'animation de 1ère classe	1	1			1	1
	Adjoint d'animation de 2ème classe	3	3			3	2.63
Total catégorie C		307	302	8	8	302	292.04
Collaborateur de cabinet		2	2			2	2
Employés non classés		2	2			2	2
TOTAL GENERAL		377	370	9	10	309	359.04

2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Accusé de réception

Reçu le 09 JUL. 2015

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Millau. The text 'Maire de Millau' is visible around the perimeter. Overlaid on the stamp is a large, bold, handwritten signature in black ink.